Votre interlocuteur
M. Ximun HASTOY
LEMA
+33684806756
ximun.hastoy@lemaconseil.com

LEMA

DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi , ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. HASTOY Ximun
LEMA
4 B AVENUE DE LA BUTTE AUX CAILLES
64600 ANGLET

Téléphone : **+33684806756**
Email : **ximun.hastoy@lemaconseil.com**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **LEMA**
Siège social : 4 bis av de la Butte aux Cailles 64600 ANGLET

SIREN: 951872506 RCS BAYONNE
NAF/APE : 7022Z

Le cabinet LEMA est dirigé par son Président: Ximun HASTOY

Les informations recueillies par notre cabinet sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Ximun HASTOY, responsable du traitement des données, pour :

- Assurer le suivi des dossiers clients

- Réaliser des missions d'audit pour le cabinet

- Accomplir ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment

Elles sont conservées tout au long de la relation contractuelle et pendant 10 ans après la fin de la relation contractuelle ; et sont destinées au cabinet LEMA et à ses partenaires.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Ximun HASTOY - LEMA - 4B Avenue de la Butte aux Cailles 64600 ANGLET et également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 23004329.
Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association professionnelle des Conseillers en Investissements Financiers l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) sous le numéro E010477, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082, Paris cedex 02 et adresse internet www.amf-france.org . Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°23004329

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA
Numéros de polices : RCP79778

Correspondance : 125, rue de la Faisanderie
CS 31666
75773 PARIS CEDEX 16

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	1 500 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Epopée gestion	Gérant	Convention	Commissions
NEXSTAGE	Société de Gestion	Convention	Commissions
TETRA CAPITAL	Fonds Structurés	Convention	Commissions

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 23004329.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

COA (**Courtier en Assurance)** , de type B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Le cabinet propose une prestation de conseil de Niveau 1 : proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

L'activité de COA (Courtier en Assurance) est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/fr .

N° ORIAS : N°23004329

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA
Numéros de polices : RCP79778

Correspondance : 125, rue de la Faisanderie
CS 31666
75773 PARIS CEDEX 16

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS COA	5 000 000€	5 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	Assureur	Convention	Commissions
PLOOVERS QWANT ALPHA	Courtier	Convention cocourtage	Commissions
SURAVENIR VIE PLUS	Assureur	Convention	Commisssions
WEALINS	Assureur Luxembourgeois	Convention	Commissions

IMMOBILIER

Agent immobilier

ITI (Intermédiation en Transactions Immobilières)

Carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce N° CPI 6401 2023 000 000 020 délivrée par la CCI de Bayonne - Pays Basque -

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurspour compte de tiers.

L'activité d'ITI (Intermédiaire en Transactions Immobilières) est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA
Numéros de polices : RCP79778

Correspondance : 125, rue de la Faisanderie
CS 31666
75773 PARIS CEDEX 16

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
ITI	1 500 000€	1 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALDAY	Promoteur	Convention	Commissions
CARMEN IMMO	Promoteur	Convention	Commission
FORTIS IMMO	Plate Forme	Convention	Commissions
GREEN CITY	Promoteur	Convention	Commissions
GROUPE OCEANIC	Promoteur	Convention	Commissions
MJ Développement	Promoteur	Convention	Commissions

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :
Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

Pour les activités d'assurance
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières
Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
Site internet: https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026

RÉMUNÉRATION

La rémunération peut être perçue sous forme d'**honoraires** sur des missions de conseil et/ou de **commissions** sur affaires, à l'exception de 2 missions de conseil :
l'**Analyse Patrimoniale** et les **audits spécifiques** (retraite, prévoyance, succession, ...) seront facturés de 900 à 9000€ HT selon la complexité des dossiers (soit de 1080 à 10800€ TTC).
Pour tout autre acte ou intervention du cabinet, des honoraires à la charge du client seront facturés sur la base de **130€ HT de l'heure** (soit 156€ TTC).
Un forfait annuel pourra être mis en place dans le cadre d'une simplification des facturations.
Toutefois, en fonction des affaires réalisées, le conseiller peut considérer les honoraires d'Analyse Patrimoniale ou d'audits inclus dans les commissions sur affaires.
Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité desfrais d'entrée, déduction faite de la part acquise par la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 90% de ceux-ci.
Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.
Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
Le détail des commissions et rétrocessions sera indiqué lors de la remise du rapport de mission dans lequel seront détaillés les produits et les supports proposés au client.
L'intervention d'autres corps de métier (avocat, notaire, expert-comptable, etc.) nécessaire pour garantir la pertinence et la bonne fin des recommandations n'est pas comprise dans la rémunération du conseiller et fera l'objet soit d'une facturation supplémentaire réalisée directement par le professionnel sollicité, soit par une refacturation de celui-ci au conseiller qui imputera alors à son tour
cette facturation au Client.
Le conseiller s'engage à mettre en place les procédures (mécanismes d'alerte) prévues pour respecter l'obligation de prise de contact périodique (annuelle) et personnalisée avec le client (logiciel dédié). La prise de contact génèrera soit une prise de rendez-vous physique ou visio, soit un échange par mail.
De plus, dans le cas où la valeur de certains instruments financiers préalablement conseillés au client évolue d'une façon atypique, le conseiller s'engage à surveiller les valeurs liquidatives soit via les sites spécialisés soit par la mise en place de mécanismes d'alertes et d'arbitrage automatique (Stop-Loss).
Au titre de l'accompagnement, une information plus précise sera fournie au client.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026

Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Ximun HASTOY LEMA 4B Avenue de la Butte aux Cailles 64600 ANGLET
Par tel/ fax : 05 59 59 34 27
Par mail : contact@lemaconseil.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies par notre cabinet sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Ximun HASTOY, responsable du traitement des données, pour :

- Assurer le suivi des dossiers clients
- Réaliser des missions d'audit pour le cabinet
- Accomplir ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment

Elles sont conservées tout au long de la relation contractuelle et pendant 10 ans après la fin de la relation contractuelle et sont destinées au cabinet LEMA et à la Financière d'Orion ou ses partenaires.
Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Ximun HASTOY - LEMA -
4B Avenue de la Butte aux Cailles
64600 ANGLET.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026

MENTIONS LÉGALES

La société LEMA est immatriculée à l'ORIAS (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance) sous le numéro 23004329.

Elle exerce en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI-CIF sous le numéro d'adhérent E010477.

LEMA dispose d'une carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6401 2023 000 000 020, délivrée par la CCI de Bayonne.Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de CGPA, police n° RCP79778, couvrant l'ensemble de ses activités réglementées.

Obtenir plus d'informations par téléphone au 05 59 59 34 27 ou par courrier électronique : contact@lemaconseil.com

©Wizio 2026 DER établi le 14/09/2026